Code de bonnes pratiques de pesticides

Utilisation exclusive des produits phytosanitaires recommandés

Le producteur désirant exporter ses produits, doit se limiter exclusivement aux pesticides recommandés dans les fiches techniques de produits phytosanitaires pour la culture d'un légume ou d'un fruit donné

Les délais d'utilisation avant récolte doivent être respectés scrupuleusement. Pour ce faire, le responsable des pulvérisations doit mettre en place un dispositif de signalisation sur la bordure d'un carré avant de traiter celui-ci.

Une fois la pulvérisation terminée, il enregistrera dans ses fichiers l'ensemble des informations nécessaire et calculera la date à laquelle il pourra enlever la signalisation. Tous les récolteurs ou cueilleurs doivent savoir qu'il est interdit de récoler ou cueillir des légumes ou des fruits dans les zones où un dispositif de signalisation est en place.

Tout projet d'utilisation d'un pesticide non recommandé doit faire l'objet d'une demande à un responsable (cadre qualité) et doit être approuvé et suivi par les autorités compétentes.

L'évaluation des impacts potentiels d'un projet d'utilisation d'une nouvelle matière active, qui permettent de juger de l'acceptabilité du projet, repose essentiellement sur la connaissance des caractéristiques physico-chimiques et toxicologiques du produit (LMR), de son comportement et de ses effets sur les organismes visés lors de l'application, ainsi que sur la tolérance par la réglementation de l'Union Européenne.

Enregistrement de données pertinentes

L'agriculteur doit enregistrer et conserver dans ses dossiers les données permettant d'établir un compte des produits utilisés et des dates d'application, de bien définir les zones traitées, de juger des conditions météorologiques, de la période pertinente et de l'efficacité du traitement effectué (dépistages, etc.).

Limite sur la vitesse du vent

La pulvérisation de pesticides doit être suspendue lorsque la vitesse du vent ne permet pas d'effectuer convenablement le traitement.

Délai de pulvérisation avant une pluie

L'application de pesticides doit être suspendue lorsque les conditions météorologiques annoncent une pluie dans un délai ne permettant pas d'assurer l'efficacité du traitement. Un délai de 4 heures est généralement suffisant lorsqu'on pulvérise une solution d'herbicide; un délai de 24 heures peut être nécessaire pour certains emplois d'insecticides. Règle générale, à moins d'indication contraire sur l'étiquette du produit, un délai de 4 heures devrait être respecté.

Élimination des solutions de rinçage, des surplus de produits et des contenants vides

Après la pulvérisation de produits liquides, lorsqu'il n'y a pas de surplus, procéder au rinçage du réservoir en ajoutant le diluant nécessaire à la préparation (eau ou huile), puis appliquer sur l'aire déjà traitée au début de la pulvérisation.

Lorsqu'il reste une quantité de produit préparé dans l'appareil d'application, ce surplus doit être appliqué sur une bonne surface de l'aire déjà traitée de façon à s'assurer qu'aucun fruit ou légume ne reçoit de dose en excès.

On doit laisser drainer les contenants vides de produits liquides dans le réservoir du pulvérisateur durant au moins 30 secondes. Ensuite, rincer trois fois avec le diluant nécessaire à la préparation en ajoutant à chaque fois environ un cinquième du volume du contenant et incorporer les solutions de rinçage au contenu du réservoir en drainant durant au moins 35 secondes à chaque rinçage.

Les contenants vides de produits solides à diluer avant emploi doivent être rincés au moins une fois avec le diluant nécessaire à la préparation. Les contenants vides ainsi nettoyés peuvent être éliminés dans un lieu autorisé après avoir été perforés ou rendus inutilisables.

Dans l'éventualité où un opérateur deviendrait fournisseur de pesticide, celui-ci pourrait charger une consigne sur chaque contenant et s'assurer de la récupération et de l'élimination convenable.

Programme de santé et de sécurité

Toute pulvérisation de produits phytosanitaire doit être entourée de précautions visant à préserver la qualité du milieu et la santé des personnes pouvant entrer en contact avec les pesticides. Chaque année, de nombreux cas d'intoxications sont rapportés et des dommages localisés sont causés à l'environnement à la suite d'inattentions lors de l'utilisation de ces produits.

Afin de réduire au minimum le nombre de ces accidents, il est indiqué ici les principales mesures de prudence dont il faut tenir compte lors de la manipulation des pesticides.

Entreposage

- Entreposer les pesticides hors de la portée des enfants et des animaux, dans une caisse à cet effet.
- Entreposer la caisse dans un local réservé à cet usage, aéré et fermé à clef.
- Conserver dans le local d'entreposage les instruments réservés à la préparation des produits à pulvériser et les petits appareils de pulvérisation. Il est défendu d'y entreposer les caisses de transport des fruits ou légumes.
- Prévenir la dégradation des pesticides en les entreposant dans un lieu frais et sec.
- Éviter que les vêtements et accessoires protecteurs (gants de caoutchouc, chapeau, combinaison, bottes, masques pour les yeux ou la respiration) ne soient contaminés dans le lieu d'entreposage.
- Conserver les produits dans leur emballage d'origine.

Préparation

- Lire attentivement et suivre scrupuleusement les directives énoncées sur l'étiquette et sur la « Fiche technique de produit phytosanitaire pour la culture du fruit ou légume ».
- Calculer avec précision l'aire à traiter et la quantité de produit à utiliser afin de ne préparer que la quantité nécessaire.
- Réaliser la préparation avec des instruments réservés à cet usage.
- Porter des lunettes, des gants et des vêtements imperméables (le pantalon recouvrant les bottes) de même qu'un casque de plastique ou de caoutchouc; porter un masque respiratoire (approuvé pour de tels produits) si l'étiquette le recommande.
- S'assurer que tout le matériel est en bon état de fonctionnement, faire les réglages nécessaires afin d'appliquer la dose recommandée et enfin, ajouter les produits.
- Ne pas laisser traîner les produits ni les emballages vides pendant la durée du traitement.
- Rincer les contenants vides de produits liquides en utilisant la technique du triple rinçage et intégrer les solutions de rinçage au contenu du réservoir.
- Lorsqu'on utilise la dernière portion d'un produit solide, s'assurer que tout le produit disponible est passé dans le réservoir; rincer le contenant au moins une fois avec le diluant nécessaire à la préparation; intégrer les solutions de rinçage au contenu du réservoir.
- Se laver soigneusement les mains et le visage après la préparation.

Application

- Choisir une technique appropriée qui permet un taux d'application uniforme et un minimum de dérive hors de la zone visée.
- Opérer sous des conditions météorologiques adéquates :
    - temps calme pour réduire la dérive;
    - température basse pour minimiser la volatilisation;
    - taux d'humidité élevé pour réduire l'évaporation.
- Prêter une attention particulière aux zones sensibles telles que cours d'eau et plans d'eau, sources d'eau potable, potagers, cultures sensibles et habitations.
- Porter des lunettes, des gants et des vêtements imperméables (le pantalon recouvrant les bottes), de même qu'un casque de plastique ou de caoutchouc; porter un masque respiratoire (approuvé pour de tels produits) si l'étiquette le recommande.

Après l'application

- Éliminer les surplus de produits et les contenants vides selon la méthode recommandée précédemment.
- Se laver soigneusement les mains et le visage ou, mieux, se doucher.
- Ne pas réemployer les vêtements de travail avant de les avoir nettoyés; les laver séparément de la lessive usuelle.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

- Les intoxications aiguës accidentelles surviennent surtout chez les enfants en bas âge, d'où l'importance d'un entreposage adéquat. Chez l'adulte, elles surviennent surtout à la suite de distractions telles que le transvasement de pesticides dans un récipient à usage alimentaire ou l'inverse, ou encore à cause de l'absence de mesures de protection individuelle adéquate (ex.: gants, masque, etc.).
- L'absorption de certains produits, même à faible dose, peut entraîner un affaiblissement des facultés; la plus grande prudence est donc à conseiller, surtout lors de l'utilisation d'appareils mécaniques (pulvérisateur, atomiseur).
- Ne pas fumer en travaillant; on évitera ainsi de porter les mains souillées à la bouche.
- Ne pas manger sans s'être préalablement lavé les mains; ne pas manger sur les lieux d'entreposage ou de manipulation des pesticides.
- S'abstenir de consommer tout alcool lors de la manipulation des pesticides; la consommation d'alcool facilite l'absorption des pesticides à travers la peau et augmente ainsi les risques d'intoxication; la présence simultanée dans l'organisme d'alcool et de certains pesticides (notamment les thiocarbamates comme le BANCO et le FURADAN) peut provoquer nausées, vomissements et évanouissement.

EN CAS D'INTOXICATION

Intoxication par ingestion

- Ne pas faire vomir la personne intoxiquée si elle est somnolente, inconsciente, en convulsions ou encore, si elle a absorbé :
    - un pesticide mélangé avec des hydrocarbures (huiles, solvants, etc.);
    - un pesticide corrosif (identifié avec un squelette de la main sur l'étiquette du produit);
    - un produit moussant (détergent, savon, etc.).
- S'il n'y a pas de contre-indications aux vomissements provoqués, faire vomir la personne à l'aide du sirop d'ipéca (à partir de l'âge d'un an, donner une dose de 30 ml) dilué dans un verre d'eau; répéter la dose une seule fois après 15 ou 20 minutes, s'il n'y a pas eu de vomissement. On peut se procurer le sirop d'ipéca à la pharmacie.
- S'il y a une contre-indication ou si le sirop d'ipéca n'est pas disponible, sur les conseils d'un médecin, transférer le malade à un service d'urgence.

Intoxication par inhalation

- Sortir la personne de l'atmosphère contaminée avec les précautions d'usage (masque, si nécessaire).
- Si le malade présente des troubles respiratoires (coloration bleutée des lèvres), pratiquer la respiration artificielle (bouche-à-bouche) en attendant l'arrivée d'un médecin ou le transfert à un service d'urgence.

Intoxication par contact cutané

Presque tous les pesticides sont facilement absorbés par la peau.

- Enlever les vêtements contaminés avec les précautions d'usage (gants notamment).
- Laver abondamment la peau à l'eau et au savon détergent.
- Si la personne présente des signes d'intoxication générale, se présenter à un service d'urgence.

Intoxication par contact oculaire

- Laver abondamment les yeux ouverts avec de l'eau (20 minutes en continue).
- Si l'irritation oculaire persiste ou si le lavage est difficile à réaliser, se présenter à un service d'urgence pour un lavage oculaire efficace.

Dans tous les cas de transport vers un service d'urgence, il est essentiel d'apporter le contenant de pesticide ou, au moins, l'étiquette aux fins d'identification.

Si des travailleurs doivent utiliser des pesticides dans des régions isolées, il serait préférable de s'enquérir, auprès d'un médecin, des médicaments d'urgence (ex. : sirop d'ipéca, atropine) qu'il faut garder disponibles sur les lieux de travail. Dans ce cas, le personnel devra recevoir la formation requise pour utiliser adéquatement ces produits.

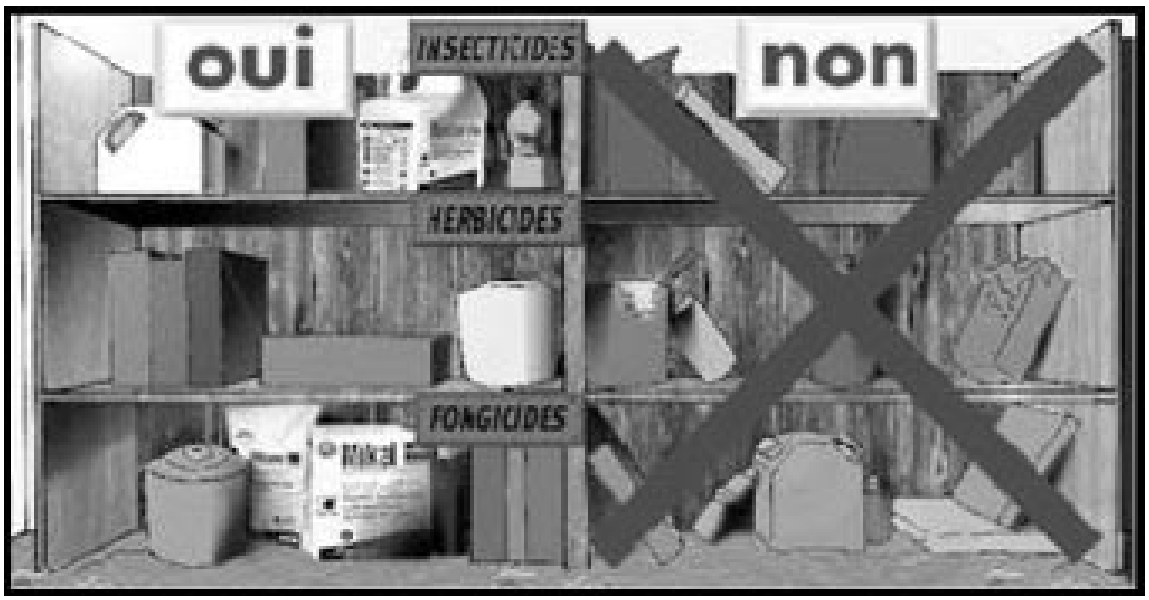
Le présent Code de Bonnes Pratiques de Pesticides concerne tous les producteurs et exportateurs ayant à travailler avec des pesticides.

Exemples de bonnes pratiques de stockage1

Stockage des produits de protection des plantes

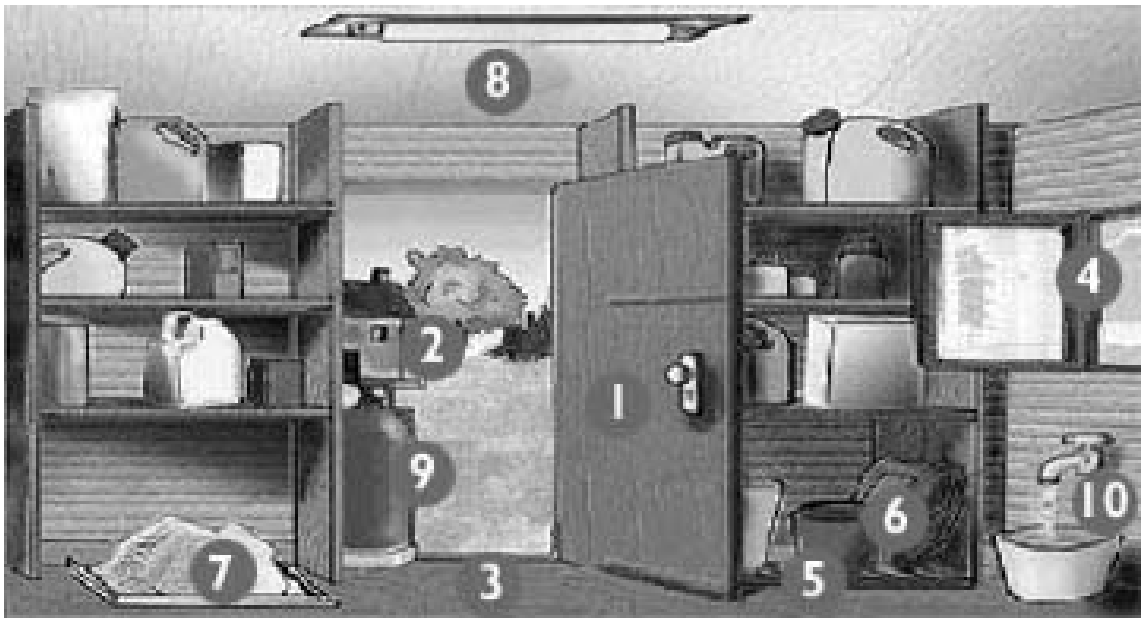
Stockage adéquat

- Conservation de l'intégralité des propriétés des produits,
- Sécurité des individus,
- Protection de l'environnement.



Stockage des produits : conditions de sécurité

- Local de stockage sur l'exploitation



[1] Source : www.club-vert.com (fiches techniques BAYER)

1. Local fermé à clef
2. Local éloigné des habitations
3. Sol cimenté
4. Aération ou ventilation
5. Caillebotis, isolant les produits du sol
6. Ustensiles avec marquage
7. Matières absorbantes (sable, ciment)
8. Installation électrique en bon état
9. Extincteur à l'extérieur
10. Poste d'eau équipé d'un dispositif anti-siphonnage

Limitation des risques éventuellement engendrés (fuite, renversement...)

- Bâtiment général sur sites de fabrication et de distribution

  - Accès au site approprié,
  - Matériaux de constructions adéquat (sols lisses, imperméables aux liquides1/4 1/4),
  - Systèmes de rétention, d'évacuation des produits (égouts), de ventilation et de protection contre la foudre,
  - Modes de chauffage et d'éclairage adaptés,
  - Issues de secours….